

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN DAILY 4X5L F/NL

00000000000709584

Version 1

Date de révision 09.01.2008

Date d'impression 12.03.2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : APESIN DAILY 4X5L F/NL
numéro d'identification : 61958

Utilisation de la substance/préparation : Désinfectants et produits biocides généraux
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
Drève Richelle, 161 K
1410 Waterloo

Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 070/245.245
Service établissant la fiche technique : Produktsicherheit@werner-mertz.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Risque de lésions oculaires graves.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse de biocides

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS | Classification | Concentration [%] |
|---|------------|--------------------------|-------------------|
| alcool ethoxylate, C13, branched, ethoxylated | 69011-36-5 | Xn; R22 Xi; R41 | >= 5 - < 10 |
| chlorure de didécyl-diméthylammonium | 7173-51-5 | C; R34 Xn; R22 | >= 2 - < 5 |
| éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium | 64-02-8 | Xn; R22 Xi; R36 | >= 1 - < 2 |
| alcool isopropylique | 67-63-0 | F; R11 Xi; R36 R67 | >= 1 - < 2 |
| carbonate de sodium | 497-19-8 | Xi; R36 | >= 1 - < 2 |

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN DAILY 4X5L F/NL

000000000000709584

Version 1

Date de révision 09.01.2008

Date d'impression 12.03.2010

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN DAILY 4X5L F/NL

000000000000709584

Version 1

Date de révision 09.01.2008

Date d'impression 12.03.2010

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Mise à jour | Base |
|-----------------------|---------|--------|------------------------------------|-------------|--------|
| alcool iso-propylique | 67-63-0 | TWA | 400 ppm 997 mg/m ³ | 2002-10-25 | BE OEL |
| alcool iso-propylique | | STEL | 500 ppm 1.248 mg/m ³ | 2002-10-25 | BE OEL |

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN DAILY 4X5L F/NL

000000000000709584

Version 1

Date de révision 09.01.2008

Date d'impression 12.03.2010

| | |
|-----------------------------------|---|
| Protection des mains | : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. |
| Protection des yeux | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale |
| Protection de la peau et du corps | : vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Mesures d'hygiène | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

| | |
|---------|-------------------|
| Forme | : liquide |
| Couleur | : incolore |
| Odeur | : caractéristique |

Données de sécurité

| | |
|------------------|---------------------------------|
| Point d'éclair | : non applicable |
| pH | : env. 12,1 |
| Densité | : env. 1,0175 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité | : soluble |
| réserve alcaline | : 0,5 g/100g |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------|---|
| Conditions à éviter | : donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : donnée non disponible |
| Réactions dangereuses | : Stabilité: Pas de dangers particuliers à signaler. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN DAILY 4X5L F/NL

000000000000709584

Version 1

Date de révision 09.01.2008

Date d'impression 12.03.2010

| | |
|-----------------------|--|
| Irritation de la peau | : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles. |
| Irritation des yeux | : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. |
| Sensibilisation | : donnée non disponible |
| Autres informations | : donnée non disponible |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|---|---|
| Toxicité pour les bactéries chlorure de didécyldiméthylammonium | : Inhibition de la respiration CE50 Espèce: Dose: 11,00 mg/l Durée d'exposition: 3 h |
|---|---|

Information supplémentaire sur l'écologie

| | |
|---------------------------------------|--|
| Information écologique supplémentaire | : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. |
|---------------------------------------|--|

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------|---|
| Produit | : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. |
| Code des déchets | : Le code européen des déchets 070699 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



APESIN DAILY 4X5L F/NL

00000000000709584

Version 1

Date de révision 09.01.2008

Date d'impression 12.03.2010

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

1999/45/CE

Symbole(s)

Xi



Irritant

Phrase(s) R

R41

: Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S

S 2

: Conserver hors de la portée des enfants.

S25

: Éviter le contact avec les yeux.

S26

: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S35

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S39

: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S46

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Législation nationale

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

: 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

16. AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R11

Facilement inflammable.

R22

Nocif en cas d'ingestion.

R34

Provoque des brûlures.

R36

Irritant pour les yeux.

R41

Risque de lésions oculaires graves.

R67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes



APESIN DAILY 4X5L F/NL

000000000000709584

Version 1

Date de révision 09.01.2008

Date d'impression 12.03.2010

de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits